

Les échéances clés

03

FINANCES

- Voter le Compte Administratif (CA) ou le Compte Financier Unique (CFU) de l'année N-1
 - Délibérer sur l'affectation du résultat (article 1068), total ou par anticipation
 - Voter le Budget Primitif (BP) pour l'année en cours (date limite au 30 avril)
 - Voter le Compte de Gestion (CG) établi par la trésorerie
 - Soumettre les taux des taxes directes locales pour vote (état 1259)
 - Soumettre les subventions aux associations pour vote

 - Finaliser et transmettre le Budget Primitif pour mise en œuvre

EAU & ASSAINISSEMENT

- ☐ Réaliser la télédéclaration des redevances des agences de l'eau : déclarez-la en ligne sur le portail dédié. La date limite est fixée au 31 mars

RH

- Recueillir les congés des élus si possible
 - Transmettre au Préfet les propositions d'attribution des médailles du travail
 - Prévoir les entretiens professionnels de fin d'année (si réalisés au printemps)

Date limite d'envoi DSN des paies de Février 2026

- Le 5 mars** pour les **plus de 50 salariés à 12h**
 - Le 16 mars** pour les **moins de 50 salariés à 12h**

RELATION CITOYEN

- 15 mars : premier tour des élections municipales
 - 22 mars : second tour des élections municipales
 - Organiser un jeu ou un sondage culturel à l'occasion de la francophonie via votre application mobile et vos réseaux sociaux
 - Fin mars : Mettre à jour la page internet qui concerne votre conseil municipal (nouveaux élus)

À faire ce mois-ci

- ANSWER

Notes importantes

L'astuce du mois

En période post-électorale, gagnez du temps en préparant un "**kit de prise de fonction**" pour les élus : présentation des services, budget en cours, organigramme, rôle des commissions, calendrier type...

C'est aussi un bon moyen de valoriser votre travail et de poser un cadre clair.

